

Objet : *RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre 240011 relatif au faucardage, désherbage et à l'entretien régulier des espaces verts des sites d'assainissement du secteur des Bauges*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 093-24

objet **RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre 240011 relatif au faucardage, désherbage et à l'entretien régulier des espaces verts des sites d'assainissement du secteur des Bauges**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée par l'intermédiaire d'un avis d'appel public à concurrence publié le 30 novembre 2023 concernant la réalisation de prestations d'entretien des espaces verts des différents sites de Grand Chambéry. La date limite de remise des offres était fixée au 3 janvier 2024.

Cette procédure concernait la relance de deux lots qui avaient été déclarés sans suite pour cause d'infructuosité lors de la consultation initiale composée de 7 lots.

Les deux lots relancés sont :

- le lot 6 : faucardage/désherbage et entretien régulier des espaces verts des sites d'assainissement (secteur est/ouest). Ce marché est réservé à une entreprise d'insertion,
- le lot 7 : faucardage/désherbage et entretien régulier des espaces verts des sites assainissement (secteur Bauges).

Le lot 7 a été attribué à la société SERPE pour un montant maximal de 40 000 € HT par an.

Le présent avenant vise à corriger le montant maximal annuel de l'accord-cadre figurant à l'article 4 de l'acte d'engagement. En effet, à la suite d'une erreur matérielle, l'entreprise avait signé l'acte d'engagement de la procédure initiale dans lequel il était indiqué un montant maximal annuel de 25 000 € HT.

Or, ce montant avait été porté à 40 000 € HT lors de la relance de ce lot.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 1 à l'accord-cadre 240011 relatif au faucardage, désherbage et à l'entretien régulier des espaces verts des sites d'assainissement du secteur des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 1,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **093-24**

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre 240011 relatif au faucardage, désherbage et à l'entretien régulier des espaces verts des sites d'assainissement du secteur des Bauges
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	avenant espaces verts

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31481H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31481H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
--------------------------------------	--------------

Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
-----------------------------------	--------------

Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024
---	-----------------------